

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain



Communauté de communes de l'Ernée

Emma LOREE

Cheffe de projet Petites Villes de Demain
Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial
Parc d'activités de la Querminais
53 500 ERNEE
07 48 88 54 25
e.loree@lernee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain sur le centre-ville d'Ernée. L'objectif est de lutter contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique et la vacance.

TYPE D'AIDE

Aides aux travaux et financement de l'ingénierie

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

A l'échelle de l'EPCI (sur les 15 communes)
Volet Renouvellement Urbain sur la Ville d'Ernée

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Propriétaires bailleurs avec un conventionnement ANAH
Propriétaires occupants éligibles selon les conditions de ressources

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Réalisation de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique du logement, de lutte contre l'habitat dégradé, adaptation à l'autonomie.
Location avec un conventionnement ANAH pour bénéficier d'une prise en charge d'une partie des travaux

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

Voir tableau annexe

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

ANAH
Banque des Territoires (dans le cadre de la labellisation Petites Villes de Demain)

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Financement de l'étude pré-opérationnelle à hauteur de 70 756 € TTC

Financement prévisionnel de l'opération en 2024 (aides aux travaux et ingénierie) : 125 765 € puis annualiser à 340 948 €

OBSERVATIONS / PERSPECTIVES :

ANNEXE

Catégorie de travaux	Périmètres	Public éligible	Taux de subvention/ forfait	Plafond de subvention accordée	Montant de la contribution communale
Travaux lourds très dégradés - Propriétaires occupants	OPAH de droit commun	Propriétaires occupants très modestes et très modestes (Classification ANAH)	15% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	7 500€	Dont 2 500€ par la commune concernée
	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires occupants modestes et très modestes (Classification ANAH)	20% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	10 000 €	Dont 5 000 € par la Ville d'Ernée
Travaux sur les logements dits moyennement dégradés - Propriétaires bailleurs LOC1 ou LOC2	OPAH de droit commun	Propriétaires bailleurs	10% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	7 500 €	Dont 2 500€ par la commune concernée
	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs	20% du montant HT du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	10 000 €	Dont 5 000€ par la Ville d'Ernée
Travaux lourds sur logements très dégradés LOC 2 - Propriétaires bailleurs	OPAH de droit commun	Propriétaires bailleurs	20% du montant HT du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	16 000 €	Dont 4 000€ par la commune concernée
	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs	25% du montant HT du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	20 000 €	Dont 8 000€ par la Ville d'Ernée
Prime de changement d'usage - Propriétaires bailleurs	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs	Forfait	3 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée
Prime de rénovation de façade - PB / PO	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs et propriétaires occupants	50% du montant HT des travaux	10 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée
Prime de sortie de vacance - PB / PO	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs et propriétaires occupants	Forfait	2 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée
Prime à la reconfiguration de l'offre - PB / PO	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs et propriétaires occupants	Forfait	5 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée

